



Préparation à l'autorisation des travaux en hauteur : site non équipé

OBJECTIFS

- Être capable d'effectuer des travaux en hauteur en utilisant le matériel adéquat en sécurité, et en réalisant ses propres points d'ancrage.
- Être capable d'identifier et d'évaluer les risques de chute
- Maîtriser la réalisation d'amarrages simples et irréprochables sur différents supports d'amarrage
- Être capable de sécuriser son poste de travail en utilisant le matériel adapté
- Vérification du matériel utilisé
- Mise en œuvre et utilisation du matériel utilisé
- Reconditionnement, stockage du matériel utilisé
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Maîtrise, aisance, appréhension
- Comportement adapté à l'évolution en hauteur
- Utiliser les équipements individuels anti-chutes mis à leur disposition : Harnais : EN 361 ; Sous-système de liaison : EN 353-1, EN 353-2, EN 355, EN 360, EN 362 ; Points d'ancrage EN 795 : Type A, Type B, Type C

PROGRAMME DE LA FORMATION

FORMATION THEORIQUE

- Le contexte réglementaire : Statistiques « accidents du travail », Rappel réglementaire
- Travaux en hauteur et sécurité
- Moyens de protection et caractéristiques, Les mesures de prévention, Evaluation des risques, Compréhension des facteurs de chute, des forces de chocs, des tirants d'air et des pendulaires
- Connaitre le matériel
- Les systèmes de protection collective, Les harnais anti-chutes, Les différents systèmes anti-chutes : normes et applications, Normes et classes des ancrages, Les noeuds (conception, applications, utilisation)
- Choix des EPI
- Etude des risques, Point d'accrochage du harnais, Les éléments et facteurs de choix des dispositifs
- Manipulation
- Stockage des dispositifs anti-chutes, Auto contrôle des dispositifs

FORMATION PRATIQUE

- Cette partie pratique est entièrement adaptée aux travaux spécifiques nécessitant le port des E.P.I. pour les travaux en hauteur par les stagiaires.
- Exercices pratiques et mise en œuvre des équipements selon la demande :
- mise en place des E.P.I.
 - progression et mise en place des anti-chutes (absorbeur d'énergie, rappel automatique, flexible, rigide) en fonction des besoins
 - mise en place d'ancrages mobiles et fixes
 - savoir utiliser les procédures d'alerte et de secours
 - la pratique et les mises en application des noeuds
- Applications techniques en adéquation avec les problématiques rencontrées sur les chantiers

PÉDAGOGIE

- Formation théorique : exposés, questions – réponses (durée : 7 h)
- Formation pratique : exercices pratiques, mise en application sur différentes situations (durée : 7 h)
- Validation : attestation d'assiduité précisant le résultat des tests

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des acquis de la formation :
- Questionnaire de vérification d'acquisition des connaissances (QCM).
 - Evaluation pratique en plateau technique

Une attestation de fin de formation, décrivant les connaissances et compétences acquises, sera remise

INTERVENANT(S), OUTILS ET MOYENS TECHNIQUES

Formateur qualifié SFETH

DUREE

14 heures (2 jours)

PUBLIC CONCERNE

Toute personne étant amenée à travailler de façon permanente ou occasionnelle en hauteur sur site non équipé nécessitant le port des EPI.

PREREQUIS

- Maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé)
- Justifier d'une aptitude médicale liée au poste

CONDITIONS D'ACCES

Aucune condition,
Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être envisagé pour faciliter leur parcours.

LIEUX DE FORMATION



RENNES

Site de POSITIV' FORMATION

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Par bulletin d'inscription ou nous contacter par mail : fc.rennes@bati-formation.bzh

EFFECTIF

Ouverture d'une session à partir de 4 participants, maximum 8.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Financement personnel
- Financement OPCO
- Plan de développement des compétences

TARIF

505€ Net de taxes

DATES

Sur demande auprès du chargé de développement
Mail : fc.rennes@bati-formation.bzh

Mis à jour le 17/12/2025